

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2011/61

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le jeudi 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 21 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, GANTCH, BARTZ, SOULE, LAMOURE, MOUNAUT, HELIP, NOUGUE-DEBAT, TOUTU et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) :

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT
M. AUSSANT donne procuration à M. SARTHE
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : M. LOURTEIG

VOTE : à l'unanimité

OBJET : CULTURE – SPECTACLE VIVANT – DIFFUSION DES SPECTACLES : CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA CCVO ET LA CCPO

Le Président rappelle que la culture et plus précisément le spectacle vivant est un des axes concernés par le Contrat Communautaire de Développement.

Le Président rappelle, qu'à ce titre, la Commission Tourisme élargie à la culture a mené en 2011 une réflexion sur le possible accès des habitants de la vallée d'Ossau aux spectacles vivants à partir de la programmation culturelle de la CCPO. La programmation culturelle de la CCPO est, en effet, une programmation professionnelle sur la création artistique danse, théâtre, musique, cirque ... et est labellisée « Scène de Pays » par le Conseil Général et « Scène conventionnée Arts de la Marionnette » par le Ministère de la Culture.

La commission, après une enquête menée auprès des écoles, en concertation avec le service Spectacle Vivant de la CCPO, a donc travaillé sur les possibles objectifs, la définition des contenus, les modalités opératoires et financières de ce projet.

Définition du contenu

La réflexion a mis en exergue le véritable intérêt culturel d'amener le jeune public qui est une cible prioritaire vers le spectacle vivant.

La commission après avoir étudié les différentes possibilités, comme celle de décentraliser les spectacles en vallée d'Ossau, a donc privilégié l'idée d'amener les élèves de cycle 2 à Oloron Sainte Marie assister à une représentation ciblée pour leur âge, dans une vraie salle de spectacle et ce deux fois par an. Le dispositif retenu prévoit un temps d'échanges entre l'encadrement pédagogique et les artistes.

Modalité opératoire

Pour faire la CCPO et la CCVO établissent une convention de partenariat (annexe).

La diffusion de spectacle nécessite également l'organisation des déplacements des élèves vers les salles de spectacles. L'ensemble du dispositif (spectacles et transports) est subventionné par le Conseil général des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 50%. L'organisation des transports est prise en charge par la CCVO.

alité financière

Les dépenses prévisionnelles ont été rapportées en délibération n° 2011/25 en date du 28/04/2011, concernant le vote du budget 2011. Elles concernent l'achat du spectacle et les frais de déplacements sur la base des effectifs de cycle 2 de l'année scolaire 2010/2011.

Dans le cadre du Contrat Communautaire de Développement, l'aide apportée par le Conseil Général sera de :
50% sur l'achat des spectacles (pour un plafond de 5000 €),
50% sur les frais de déplacements.

Le Conseil Communautaire

Après avoir consulté le dossier, entendu le Président dans ses explications et en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention partenariale entre la CCVO et la CCPO

SOLLICITE les subventions maximales auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Pour extrait certifié conforme,
le Président,

Francis COUROUAU

REÇU

le -3 OCT. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE